

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 juin 2022

n° 096-22 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé des contrôles des installations d'assainissement non collectif à la direction des eaux et de l'assainissement

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 46

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	Danièle Goddard
Barberaz	Christophe Pierretton
Barby	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bassens	Eric Delhommeau
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Chambéry	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellan - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Alain Caraco - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de James Hallay à Grégory Basin - de Laila Karoui à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Josette Rémy à Alexandre Gennaro - de Farid Rezzak à Jean-Benoît Cerino - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

conseillers excusés : 16

Anne-Marie Barouti - Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Frédéric Bret - Pierre Brun - Michel Camoz - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Sabrina Haerincq - Max Joly - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 juin 2022

délibération n° 096-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé des contrôles des installations d'assainissement non collectif à la direction des eaux et de l'assainissement**

Philippe Gamen en l'absence de Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de chargé des contrôles des installations d'assainissement non collectif à la direction de l'eau et de l'assainissement est à pourvoir.

Ce poste est chargé du contrôle technique de l'assainissement non collectif.

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L.332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chargé des contrôles des installations d'assainissement non collectif à la direction de l'eau et de l'assainissement est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens.

Missions confiées à l'agent :

Réaliser le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves : instruction et rédaction des certificats de conformité et des avis dans le cadre des demandes d'urbanisme, vérification de la bonne exécution, conformément aux prescriptions du permis de construire et de la réglementation.

Réaliser le contrôle des installations lors de ventes : contrôle de l'installation et réponse au notaire.

Mettre en œuvre les mesures correctives suite aux contrôles réalisés : demandes de mise en conformité (travaux de réhabilitation), demandes de réalisation de l'entretien.

Contrôler la conception et la réalisation des réhabilitations des installations, accompagner les usagers sur cette démarche (volets administratifs, techniques et financiers).

Suivre les prestations d'entretien des ouvrages proposées par le SPANC : proposer et centraliser les commandes de prestation, planifier les interventions, établir le bon de commande, valider les factures pour le paiement du prestataire, et contrôler le prestataire de service.

Répondre aux demandes des usagers et apporter conseil technique, administratif et financier aux usagers du service.

Réaliser la gestion administrative : planification des visites, courriers de demande de RDV, visites de terrain, saisie informatique des données dans le logiciel de gestion (SIG), rédaction, édition et envoi des rapports de visites, bilans.

Déclencher la facturation des redevances de contrôle et de prestation d'entretien, en lien avec le service facturation.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, par un agent

justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- formation de technicien supérieur (niveau BTS ou équivalent) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement,
- bonnes connaissances techniques en assainissement et assainissement non collectif,
- connaissance en chimie, physique, microbiologie, géologie,
- maîtrise des dispositifs légaux et réglementaires sur l'eau et l'environnement,
- connaissance des intervenants institutionnels dans le domaine de l'eau,
- esprit d'analyse et de synthèse,
- outils bureautiques et SIG, lecture de plans de réseaux EU, EP,
- qualités relationnelles, sens du contact et du service public, tact et diplomatie, bonne présentation, qualités pédagogiques,
- autonomie, organisation, rigueur, méthode, disponibilité,
- sens du travail en équipe et du partage de l'information,
- capacité rédactionnelle,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 096-22 C

Objet de l'acte :	RS - Précisions sur le poste et le recrutement de chargé des contrôles des installations d'assainissement non collectif à la direction des eaux et de l'assainissement
Thème Préfecture :	4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations
Date de l'acte :	13 juin 2022
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27474H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27474H1

Date de transmission en Préfecture :	14 juin 2022
Date de réception en Préfecture :	14 juin 2022
Publication :	mardi 14 juin 2022